



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 396-2020, PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES (RMH-299)**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, le conseil a adopté par résolution le règlement 396-2020, portant sur les ventes de garage et ventes temporaires (RMH-299);

**QUE** le règlement 396-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 13 janvier 2021;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 13 janvier 2021.

---

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Jean Robidoux, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 13 janvier 2021, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal  
221, rue Centrale

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 janvier 2021.

---

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim